

Conseil d'administration du 06/04/2023

Délibération n°1

Objet : Ouverture du conseil d'administration du 06 avril 2023

Etaient présents :

Collèges	Titulaires	Pré.	Rep.	Suppléants	Pré.
Communes	CHOFFY Patrick	☐	☐	BOULOGNE Didier	☐
	CHAMBRIN Michel	☒	☐	HARDOUIN Patrick	☐
	LEGENDRE Christian	☒	☐		
EPCI	NEVEU Didier	☒	☐	ASENSIO Philippe	☐
	DUPUIS David	☒	☐	ECHEGUT Patrick	☒
	MALET Jean-Jacques	☐	☐	LECOMTE Olivier	☐
	JOLIVET Thierry	☒	☐	VAREILLES Philippe	☐
	NIEUVARTS Hervé	☒	☐	BREYER Yves	☐
	LARCHERON Gérard	☒	☐	CITRON Olivier	☐
	HAUCHECORNE Bertrand	☐	☐	HAUER Eric	☐
	BURGEVIN Gilles	☐	☐		
	LEGRAND Gérard	☒	☐		
	GAURAT Hervé	☒	☐		
	DUCROT Didier	☒	☐		
	BELHOMME François	☐	☒		
	BAUDE Laurent	☐	☐	TRIQUET Francis	☐
	TOUCHARD Alain	☐	☒		
	BARRUEL Béatrice	☐	☒		
Départements	LEVY Ariel	☒	☐	VALLIES Jean-Vincent	☐
	GAUDET Marc	☒	☐	NERAUD Frédéric	☐
	LEMOINE Stéphane	☐	☐	BUISSON Hervé	☐
	BAUDU Stéphane	☒	☐	LHERITIER Catherine	☐
Région	JACQUET David	☐	☐	SAUTREUIL Magali	☐

Le Conseil d'administration de l'EPFLI Foncier Cœur de France,
 Vu le rapport du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

=====

Article 1 : le rapport et ses annexes sont adoptés.

Article 2 : sur proposition du président, M. Hervé NIEUVIARTS est désigné secrétaire de séance.

Article 3 : le quorum étant atteint par 17 administrateurs présents ou représentés, les rapports mis à l'ordre du jour peuvent être mis en discussion et au vote.

Article 4 : sur proposition du président, le conseil d'administration décide de procéder au vote à main levée.

Article 5 : le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 février 2023 est adopté.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,



Ariel LÉVY

Président de l'EPFLI Foncier Cœur
de France

Publication sur le site internet www.fonciercoeurdefrance.fr le 17/04/2023